

Municipalité de Sainte-Flavie

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de lotissement 2011-05.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1. Lors d'une séance tenue le 18 novembre 2024, le conseil a adopté le premier projet de Règlement numéro 2024-06 modifiant le règlement de lotissement 2011-05 relativement aux dimensions des terrains entièrement desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout.
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 février 2025, à 19h30 à la salle du conseil du centre municipal au 775, route Flavie-Drapeau, Sainte-Flavie. Au cours de cette assemblée, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3. L'objectif du règlement est de définir des largeurs de terrains maximales pour certaines catégories de constructions résidentielles dans les secteurs entièrement desservis par les services d'aqueduc et d'égout sur le territoire de la municipalité dans le but d'assurer une rentabilisation des services publics.
- 4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité à l'adresse <u>www.sainte-flavie.net</u>.
- 5. Le projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- 6. Le territoire visé par ce règlement concerne toutes les zones permettant la construction résidentielle desservies ou destinées à être desservies par les réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux.

Donné à Sainte-Flavie le 10 janvier 2025

Julie Dubé Directrice générale et greffière-trésorière